



ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

F

Communauté de communes Bouzonvillois - Trois Frontières

ANNEXES SANITAIRES

Document conforme à celui annexé

à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 16 décembre 2025

approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Le Président



SOMMAIRE

ORGANISATION DE L'EAU POTABLE..... 3

- I. L'organisation de la compétence eau potable4
- II. LES RESSOURCES SUR LE perimètres de la CCB3F5
- III. Analyse par gestionnaire6

ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT 10

- I. L'organisation de la compétence ASSAINISSEMENT 11
- II. caractéristiques techniques de l'assainissement 12
- III. Analyse par gestionnaire 14

ORGANISATION DES DECHETS..... 18

- I. Caractérisation de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur LA CCB3F 19
- II. Acteurs publics de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire de la CCB3F19
- III. Priorité à la prévention des déchets 19
- IV. Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés 21
- V. Organisation du transport et du traitement 23
- VI. Les unités de traitement des déchets 23
- VII. Bilan et prospective 24

Département de Moselle



PLUI

ÉLABORATION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

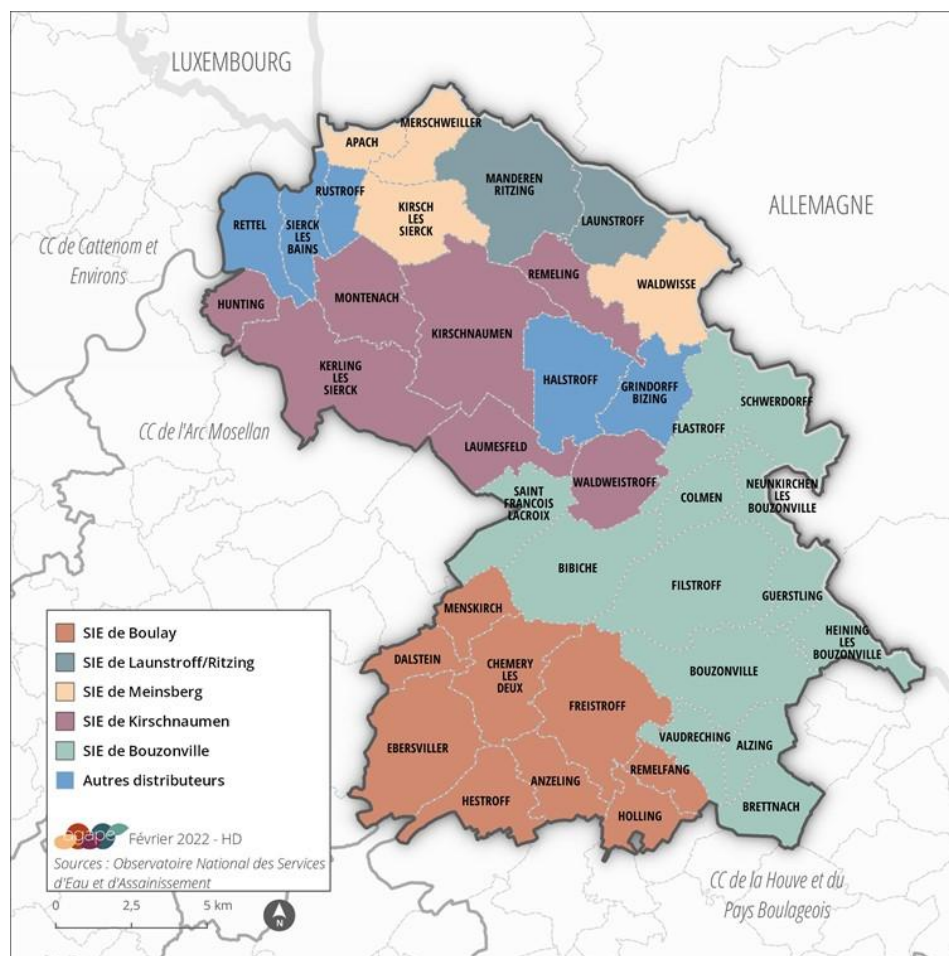


ORGANISATION DE L'EAU POTABLE

I. L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

L'organisation de la compétence sur le territoire intercommunal s'effectue comme suit :

- **4 syndicats sont compétents sur plusieurs intercommunalités :**
 - le SIE de Bouzonville
 - Le SIE de Boulay
 - Le SIE de Kirschnaumen
 - Le SMPKM (qui intervient sur les territoires du SIE de Kirschnaumen et Meinsberg)
- **2 Syndicats sont compétents sur le seul territoire de la CCB3F :**
 - le SIE de Launstroff-Ritzing
 - Le SIE de Meinsberg
- **6 communes sont autonomes et assurent la gestion de l'eau potable** en régie (Montenach, Rustroff, Rettel, Sierck-les-Bains, Grindorff-Bitzing



II. LES RESSOURCES SUR LE PERIMETRES DE LA CCB3F

1. Nombre de captages

19 captages d'eaux de surface et d'eaux souterraines sont répertoriés sur le territoire

Service	Nom de la ressource	Localisation	Type de ressource	Captage Grenelle	Captage SDAGE
Halstroff	Forage 115-5-2	57286	Forage en nappe	Non	Non
Montenach	Source 1 ouest	57364	Source	Oui	Oui
	Source 2 Est	57364	Source	Oui	Oui
	Source 2 Est – parcelle 857 B	57364	Source	Oui	Oui
	Source 3 parcelle 857B	57364	Source	Oui	Oui
Rettel	Source Etschenbach	57576	Source	Non	Non
	Source Kalkbrunnen Koenigsberg	57576	Forage en nappe	Non	Non
	Forage du Klentsch	57576	Source	Non	Non
Rustroff	Source Burré 1, 2 et 3	57604	Source	Non	Oui
	Source Bruch	57604	Source	Oui	Oui
	Source Bingenesser	57604	Source	Oui	Oui
Sierck-les- Bains	Source de Kitzing	57459	Source	Oui	Non
	Source Peltier 1	57026	Source	Oui	Non
	Source Peltier 2	57459	Source	Non	Non
SIE Launstroff- Ritzing	Forage Klopp	57585	Forage en nappe	Non	Non
SMP Kirschnaumen- Meinsberg	Forage n°1	57740	Forage en nappe	Non	Non
	Forage n°2	57740	Forage en nappe	Non	Non
	Forage n°3	57740	Forage en nappe	Non	Non
SIE de Meinsberg	Source de Kitzing	57459	Source	Oui	Non

La majorité des DUP a été obtenue pour 52% et 13% mis en œuvre ou avec une procédure de suivi de son application.

Seules les sources de Rettel et Sierck-Les- Bains sont encore au stade 3, avec uniquement un avis de l'hydrogéologue rendu. Aucune connaissance de l'avancement pour le forage de la Klentsch de Rettel.

III. ANALYSE PAR GESTIONNAIRE

1 Le SIE de Bouzonville

Le SIE de Bouzonville assure la compétence en matière d'eau potable (production, transport et distribution).

La gestion a été confiée à la société des eaux de l'Est (contrat d'affermage jusqu'au 31/12/2025).

Le SIE intervient sur 22 communes réparties sur deux EPCI : CCB3F (Alzing, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Colmen, Filstroff, Flastroff, Guerstling, Heining-lès-Bouzonville, Neunkirchen-lès-Bouzonville, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching) et CC Houve-Pays Boulageois.

Le réseau s'étend sur 200 km sur l'ensemble du syndicat dont environ 140 km sur la CCB3F.

Il couvrait environ 13 012 habitants et compte environ 5500 abonnés en 2017. En 2021 les 12 communes de la CCB3F compte près de 9 000 habitants

Il dispose de convention avec d'autres structures :

- Convention d'échange avec le SIE du Boulay en cas de secours
- Convention avec le syndicat allemand des eaux de « Gau-Sud » pour l'alimentation de la commune de Leidigen

Le volume d'eau facturé représentait 629 202 m3 en 2017

2 Le SIE de Boulay

Le SIE de Boulay assure la compétence en matière d'eau potable (production, transport et distribution).

La gestion a été confiée à la société des eaux de l'Est (contrat d'affermage jusqu'au 31/12/2029).

Le SIE intervient sur 35 communes réparties sur 4 EPCI dont la CCB3F (Anzeling, Chémery-les-Deux, Dalstein, Ebersviller, Freistroff, Hestroff, Holling, Menskirch et Rémelfang), la CC Houve-Pays Boulageois, CC du Warndt et CC du District Urbain de Faulquemont.

Le réseau s'étend sur 292 km sur l'ensemble du syndicat dont environ 95 km sur la CCB3F.

Il couvrait environ 20 745 habitants et compte environ 8240 abonnés en 2017. En 2021, il couvrait 4633 habitants sur la CCB3F

Elle dispose d'une convention d'échange avec le SIE de Bouzonville.

Le volume d'eau facturé représentait 934 911 m3 en 2017.

3 Le SIE de Kirschnaumen

Le SIE de Kirschnaumen assure la compétence en matière d'eau potable (achat à l'extérieur du périmètre de distribution).

La gestion a été confiée à la société Véolia contrat d'affermage jusqu'au 30/06/2027.

Le SIE intervient sur 11 communes réparties sur deux EPCI : CCB3F (Hunting, Kerling-les-Sierck, Kirschnaumen, Laumesfeld, Rémeling et Waldweistroff) et CC Arc Mosellan

Le réseau s'étend sur 90 km sur l'ensemble du syndicat dont environ 58 km sur la CCB3F.

En 2017, Il couvrait environ 5554 habitants et comptait environ 2174 abonnés. En 2021 il couvrait 2928 habitants sur la CCB3F

Le volume d'eau facturé représentait 197 373 m3 en 2017.

4 Le SIE de Meinsberg

Le SIE du Meinsberg assure la compétence en matière d'eau potable (distribution de l'eau).

La gestion se fait en régie.

Le SIE intervient sur 5 communes réparties sur un seul EPCI : CC Bouzonvillois – Trois Frontières (Apach, Kirsch-les- Sierck, Manderen, Merschweiler, Waldwisse).

Le réseau s'étend sur 46 km. Il couvrait environ 2858 habitants et comptait environ 1360 abonnés en 2017. En 2021, le nombre d'habitants est passé à 3088.

Il dispose de convention avec d'autres structures :

- Convention d'achat d'eau avec le SMP Kirschnaumen-Meinsberg.
- Convention de vente d'eau avec la commune de Ritzing.

Le volume d'eau facturé représentait 141 231 m3 en 2017.

5 Le SIE de Launstroff-Manderen - Ritzing

Le SIE de Launstroff-Manderen Ritzing assure la compétence en matière d'eau potable (production, traitement et distribution de l'eau)

La gestion se fait en régie avec prestation de service pour l'entretien du réseau public de distribution d'eau potable par Véolia jusqu'au 31/12/2020.

Le SIE intervient sur 2 communes Launstroff et Manderen Ritzing. Le réseau s'étend sur 10 km.

Il couvrait en 2017 environ 434 habitants et comptait environ 175 abonnés. En 2021, il couvre 852 habitants suite à la fusion de Manderen et Ritzing

Il dispose de convention avec d'autres structures :

- Convention de fournitures en gros auprès du SMP Kirschnaumen-Meinsberg
- Convention d'achat d'eau auprès du SIE du Meinsberg pour la commune de Ritzing.

Le volume d'eau facturé représentait 39 180 m3 en 2017.

6 Le syndicat mixte de production Kirschnaumen-Meinsberg

Le syndicat mixte assure la compétence en matière d'eau potable (production, traitement distribution de l'eau et le stockage).

La gestion se fait en régie avec prestation de service pour l'exploitation des installations d'eau potable Société des Eaux de l'Est jusqu'au 31/03/2022.

Le syndicat assure l'alimentation du SIE de Kirschnaumen et de Meinsberg. Il est situé sur 2 EPCI : la CC Bouzonvillois – Trois Frontières et la CC Arc Mosellan.

Il couvre environ 8400 habitants et compte environ 175 abonnés.

Il dispose d'une convention de vente d'eau auprès du SIE de Kirschnaumen et de Meinsberg :

7 La commune de Grindorff-Bizing

Elle assure la compétence en matière d'eau potable (production, transport et distribution).

La gestion se fait en délégation de service public avec Véolia jusqu'au 30/09/2025.

Le réseau s'étend sur 5,8 km. Il desservait 323 habitants et comptait environ 145 abonnés en 2017 et dessert en 2021 314 habitants

Elle dispose d'une convention d'achat d'eau auprès de la commune de Halstroff.

Le volume d'eau facturé représentait 16 721 m3 en 2017.

8 La commune de Halstroff

Elle assure la compétence en matière d'eau potable (production, transport et distribution).

La gestion se fait en délégation de service public avec Véolia jusqu'au 30/09/2025.

Le réseau s'étend sur 3,6 km. Il couvrait 333 habitants en 2017 et 304 en 2021 et compte environ 102 abonnés.

La commune dispose d'une convention de vente d'eau auprès de la commune de Grindorff-Bizing.

Le volume d'eau facturé représentait 10 762 m3 en 2017.

9 La commune de Montenach

La commune de Sierck-les-Bains assure la compétence en matière d'eau potable (production, transfert et distribution).

La gestion se fait en régie avec prestation de service pour la gestion des réseaux ou traitement de la compétence eau potable.

Le réseau s'étend sur environ 10 km. Il couvrait 447 habitants en 2017 contre 481 en 2021 et dessert environ 200 abonnés.

La commune achète ponctuellement de l'eau au syndicat des eaux de l'Est Thionvillois.

Le volume d'eau facturé représentait 28123 m3 en 2017.

10 La commune de Rettel

La commune de Rettel assure la compétence en matière d'eau potable (production, transport et distribution).

La gestion se fait en délégation de service public avec Véolia jusqu'au 23/10/2022.

Le réseau s'étend sur 11,4 km. Il couvrait compte 788 habitants en 2017 et 822 en 2021 et dessert environ 360 abonnés.

La commune dispose d'une convention d'achat d'eau auprès de la commune de Sierck-Les-Bains et du SI des Eaux de Cattenom et environs.

Le volume d'eau facturé représentait 28123 m3 en 2017.

11 La commune de Rustroff

La commune de Rustroff assure la compétence en matière d'eau potable (production, transfert et distribution).

La gestion se fait en régie avec prestation de service avec Véolia.

Le réseau s'étend sur 4 km. Il couvrait 615 habitants et desservait 215 abonnés en 2017. En 2021, il dessert 645 habitants

La commune dispose d'une convention d'achat d'eau auprès de la commune de Sierck-Les-Bains.

12 La commune de Sierck-Les-Bains

La commune de Sierck-les-Bains assure la compétence en matière d'eau potable. Elle assure l'exploitation des ouvrages du service affermé et des installations construites au cours de la durée du contrat d'entretiens, la surveillance et la réparation de l'ensemble des ouvrages du service mis à disposition par la collectivité. Elle réalise également les travaux.

La gestion se fait en délégation de service public avec Véolia jusqu'au 31/12/2023.

Le réseau s'étend sur 16 km. Il couvrait 1730 habitants et desservait 736 abonnés en 2017 En 2021, il couvre 1172 habitants.

La commune dispose d'une convention d'achat auprès de la commune de Rustroff et du SIE des eaux de Cattenom et environs. Elle vend aussi de l'eau aux communes de Contz-les-Bains et Rettel.

Le volume d'eau facturé représentait 105 366 m3 en 2017.

Département de Moselle



PLUI

ÉLABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT

II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'ASSAINISSEMENT

1 Station de traitement des effluents

Le territoire de la CCB3F compte 25 ouvrages de traitement allant de 200 à 9 900 Equivalent Habitant. A noter que les communes de Sierck-Les-Bains, Apach et Rustroff faisant parties du SIA Sierck-Apach-Rustroff (SIASAR), sont assainies en collectif par une Boues Activées de 5 900 EH sur la commune d'Apach. Seule la collecte est gérée en régie et/ou prestation par chacune de ces communes.

Quatre services possèdent plus d'une station de traitement sur leur territoire :

- SIA du Remelbach (3 Filtres Plantés de Roseaux + 3 Lagunages Naturels).
- SIA du Pays Bouzonvillois (2 Boues Activées + 1 Filtres Plantés de Roseaux + 1 Lagunage Naturel).
- SIA Koenigsmacker-Hunting-Malling (Filtre Planté de Roseaux + 1 Lagunage Naturel)
- Kirschnaumen (2 Filtres Plantés de Roseaux + 1 Lagunage Naturel).

2 Réseaux et collecte

Le linéaire de réseau cumulé pour l'ensemble du territoire est de l'ordre de 143 km (réseaux séparatifs eaux usées et unitaire compris).

Les collectivités assainissent 1, 04 millions de m³, quel que soit le mode de gestion (régie ou délégation de service public. Les communes de Sierck-Les-Bains, Apach et Rustroff ne comprennent que des volumes « collectés » (126 204 m³).

3 Zonage

Selon les informations de l'Étude de structuration des compétences eau potable assainissement de 2019 réalisée par KPMG et la SAFEGE, 59 des collectivités disposent d'un zonage d'assainissement et 41 % n'ont pas de zonage.

4 Nombre d'abonnés

En 2019, on comptait environ 12 000 abonnés quel que soit le mode de gestion (régie ou délégation de service public. Les communes de Sierck-Les-Bains, Apach et Rustroff ne comprennent que des abonnés « collectes (1507).

Selon les informations disponibles, le nombre d'abonnés en situation d'assainissement non collectifs serait de 489 en 2019

Le traitement des eaux usées: les station d'épuration des eaux usées (STEP) du territoire:

Nom d'ouvrage	Communes raccordées	Capacité nominale Equivalents Habitants	Débit entant en m3/j	Filière de traitement	Nom du milieu de rejet	Conformité
STEP d'Alzing	Alzing	600	74	Boue activité aération prolongée	Ruisseau de l'Ohligbach	oui
STEP d'Apach	Apach Rustroff Sierck-Les-Bains	4 100	1 455	Boue activité aération prolongée	Rive droite de la Moselle	oui
STEP de Bibiche et de Neudorf	Bibiche	107	3	Filtres plantés	Ruisseau des gros prés	oui
STEP de Bouzonville	Anzeling Bouzonville Freistroff Holling Rémelfang Vaudreching	7 500	4 618	Boue activité aération prolongée	La Nied Réunie	oui
STEP de Brettnach	Brettnach	500	376	Filtres plantés	Ruisseau le Leschbach	oui
STEP de Guerstling	Filstroff Guerstling Heining-lès-Bouzonville	2 900	1 270	Boue activité aération prolongée	La Nied	oui
STEP de Flastroff	Flastroff Grindorff-Bizing	809	77	Filtres plantés	Ruisseau de Remelbach	oui
STEP de Halstroff	Halstroff	365	85	Aucune information	Ruisseau de Remelbach	oui
Kerling-Les-Sierck	Kerling-Les-Sierck	450	151	Filtres à roseaux	Ruisseau le Veierbach	oui
Kerling-Les-Sierck (haute-sierck)	Kerling-Les-Sierck	375	118	Lagunage	Ruisseau le Veierbach	oui
Kirsch-Les-Sierck	Kirsch-Les-Sierck	350	44	Filtres plantés	Ruisseau de Mortzbach	oui
STEP de Hestroff	Ebersviller Hestroff Piblange	4 200	1 066	Boue activité faible charge	Ruisseau L' Anzeling	oui
STEP rhizosphère Kirschnaumen	Kirschnaumen	250	77	Filtres Plantés	Ruisseau de Montenach	oui
STEP de Kirschnaumen (Evendorff)	Kirschnaumen	250	257	Filtres plantés	Ruisseau de Montenach	oui
Kirschnaumen (Obernaumen)	Kirschnaumen	220	73	Lagunage naturel	Ruisseau de Montenach	oui
STEP de Manderen	Manderen	850	116	Aucune information	Ruisseau de Manderen	oui
STEP de Montenach	Montenach	634	44	Filtres plantés	Ruisseau de Montenach	oui
STEP Neunkirchen-lès-Bouzonville	Neunkirchen-lès-Bouzonville	1 437	264	Filtres plantés	Ruisseau de Remelbach	oui
STEP de Rettel	Rettel	1 100	146	Boue activée aération prolongée	La Moselle	non
STEP de Ritzing	Ritzing	180	636	Filtres plantés	Ruisseau d'Apach	oui
STEP de Saint-François-Lacroix	Saint-François-Lacroix	250	163	Lagunage naturel	Ruisseau Grandoré	oui
STEP de Waldweistroff	Waldweistroff	515	94	Lagunage naturel	Ruisseau de Weistroff	oui
STEP de Waldwisse	Waldwisse	750	100	Lagunage naturel	Ruisseau de Waldwisse	oui
STEP DE Koenigsmacker (desservant Hunting)	Koenigsmacker	5 967 EH	1 932	Boue activée aération prolongée et filtres plantés de roseaux	Ruisseau d'Oudrenne	non

Source : Portail d'assainissement collectif, <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/data.php>

III. ANALYSE PAR GESTIONNAIRE

1 Le SIA du Pays Bouzonvillois

Le SIA du Pays de Bouzonvillois assure la compétence en matière d'assainissement :

- La construction, amélioration, exploitation, et l'entretien des réseaux et des ouvrages d'assainissement communaux de type unitaire ou séparatif, et des collecteurs de transport, y compris les eaux pluviales.
- La construction, exploitation et entretien des ouvrages du traitement des eaux usées.

La gestion se fait en délégation de service public avec la société des eaux de l'Est (contrat d'affermage jusqu'au 31/03/2027)

Le SIA intervient sur 11 communes réparties sur un seul EPCI : CC Bouzonvillois – Trois Frontières : Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-lès-Bouzonville, Holling, Rémelfang et Vaudreching.

Il desservait 9 567 habitants et comptait environ 9000 abonnés desservis en 2017 pour environ 351 000 m3 assainis.

2 Le SIA d'Anzeling

Le SIA d'Anzeling assure la compétence en matière d'assainissement :

- Les travaux d'études et d'élaboration des documents se rapportant à l'assainissement.
- La construction, amélioration, exploitation, et l'entretien des réseaux et des ouvrages d'assainissement communaux de type unitaire ou séparatif et des collecteurs de transport.
- La construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages du traitement des eaux usées.
- Le contrôle de l'assainissement.

La gestion se fait en régie avec prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages annexes avec la société des Eaux de l'Est (contrat jusqu'au 31/03/2027).

Le SIA intervient sur 6 communes réparties sur 2 EPCI : la CC Bouzonvillois – Trois Frontières (Chémery-les-Deux, Dalstein, Ebersviller, Hestroff, Meinskirch) et la CC Houve-Pays Boulageois

Il desservait 3500 habitants et comptait environ 3400 abonnés desservis en 2017.

3 Le SIA de Remelbach

Le SIA de Remelbach assure la compétence en matière d'assainissement (collecte, transport et dépollution).

La gestion se fait en régie avec prestation de service de surveillance et d'entretien d'ouvrages et d'équipements avec la société des Eaux de l'Est (contrat initial 01/04/2015 reconductible chaque année).

Le SIA intervient sur 12 communes réparties sur un seul EPCI : la CC Bouzonvillois – Trois Frontières (Colmen, Flastroff, Grindorff-Bizing, Halstroff, Laumesfeld, Launstroff, Neunkirchen-lès-Bouzonville, Rémeling, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff, Waldweistroff, Waldwisse).

En 2022, Il desservait 4457 habitants et comptait environ 1900 abonnés desservis et 20 en non collectif.

Le réseau de collecte et/ou transfert représentait 48,1 km de réseau unitaire hors branchements. 44 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluies.

Le service gère 8 stations de traitement des eaux usées qui assurent le traitement des eaux usées

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eau usée est de 100 %.

Pour de plus amples informations : <https://www.services.eaufrance.fr/collectivite/62831/2023>

4 Le SIA de Sierck-Les-Bains- Apach- Rustroff

Le SIA de Sierck-Les-Bains- Apach- Rustroff assure la compétence en matière d'assainissement collectif (transport et traitement).

La gestion se fait en délégation de service public avec Véolia pour l'assainissement (transfert, transport, épuration, entretien et surveillance, désinstallations) jusqu'au 31/12/2023.

Le SIA intervient sur 3 communes de la CC Bouzonvillois – Trois Frontières (Sierck-les-Bains, Apach et Rustroff).

Il desservait 3384 habitants et comptait environ 672 abonnés pour 69630 m3 assainis en 2019.

5 Le SIA de Koenigsmacker-Hunting-Malling

Le SIA de Koenigsmacker-Hunting-Malling assure la compétence en matière d'assainissement collectif (collecte, transport et dépollution).

La gestion se fait en régie.

Le SIA intervient sur 7 communes réparties sur deux EPCI : la CC Bouzonvillois – Trois Frontières (Hunting et Kerling-les-Sierck) et CC de l'Arc Mosellan.

Il desservait 6370 habitants et comptait environ 805 abonnés.

6 Les communes autonomes

- La commune d'Alzing

La commune d'Alzing assure la compétence en matière d'assainissement (collecte, transport et dépollution).

La gestion se fait en régie sans prestation de service.

La commune comptait 409 habitants et compte 390 abonnés en 2017, dont 381 en assainissement collectif et 9 en non collectif. En 2021, elle compte 396 habitants.

- La commune d'Apach

La commune d'Apach assure la compétence pour les eaux usées La gestion se fait en régie sans prestation de service.

La commune comptait 1039 habitants desservis et comptait 646 abonnés en 2017. En 2021, elle comptait 1071 habitants.

- La commune de Kirsch-les-Sierck

La commune de Kirsch-les-Sierck assure la compétence en matière d'assainissement (collecte, transport et dépollution).

La gestion se fait en régie avec prestation de service pour l'entretien de la station d'épuration et du poste de relèvement de la commune avec Véolia (contrat jusqu'au 30/06/2020).

La commune compte 318 habitants desservis et compte 308 abonnés en 2017, dont 296 en assainissement collectif et 12 en non collectif.

- **La commune de Kirschnaumen**

La commune de Kirschnaumen assure la compétence en matière d'assainissement collective et non collective (collecte, transport et dépollution).

La gestion se fait en régie à autonomie financière avec prestation de service pour l'entretien de la station d'épuration et du poste de relèvement de la commune avec Véolia (contrat jusqu'au 1^{er} janvier 2019 reconductible tacitement 2 ans).

La commune compte 480 habitants desservis et compte 232 abonnés en 2017, dont 221 en assainissement collectif et 11 en non collectif. En 2021, la population desservie a diminué pour passer à 466 habitants. 210776 m3 d'eau assainis avaient été facturés.

- **La commune de Manderen-Ritzing**

La commune de Manderen assure la compétence en matière d'assainissement (gestion des réseaux de collecte, traitement et gestion des eaux pluviales).

La gestion se fait en régie.

La station d'épuration a été réalisée en 2018.

La commune comptait 436 habitants desservis et compte 172 abonnés en 2017, dont 165 en assainissement collectif et 7 en non collectif. En 2021, le nombre d'habitants est passé à 602 suite à la fusion avec Ritzing.

- **La commune de Merschweiller**

La commune de Merschweiller assure uniquement la compétence d'assainissement non collectif

La gestion se fait en régie.

La commune comptait 225 habitants desservis et comptait 104 abonnés en assainissement non collectif en 2017. En 2021, la population est passée à 289 habitants

- **La commune de Montenach**

La commune de Montenach assure la compétence en matière d'assainissement (collecte, transport et traitement).

La gestion se fait en régie avec prestation de service pour la gestion des réseaux ou traitement pour la compétence assainissement.

La commune comptait 447 habitants desservis et 202 abonnés en 2017, dont 199 en assainissement collectif et 3 en non collectif. En 2021, le nombre d'habitants est passé à 481.

- **La commune de Rettel**

La commune de Rettel assure la compétence en matière d'assainissement (collecte, transport et traitement).

La gestion se fait en régie.

La commune comptait 788 habitants desservis et 360 abonnés en 2017. En 2021, le nombre d'habitants a augmenté pour compter 822 habitants

- **La commune de Rustroff**

La commune de Rustroff assure la compétence en matière d'assainissement pour la collecte,

La gestion se fait par délégation de service public pour le traitement de l'assainissement collectif géré par le SIA de Sierck-les-Bains-Apach-Rustroff.

La collecte de l'assainissement est gérée par une régie commune

Une convention existe avec Véolia pour l'entretien du poste de relèvement des eaux usées de la maison de retraite.

La commune comptait 615 habitants desservis et 189 abonnés en 2017, dont 182 pour le service collectif et 7 pour le non collectif. En 2021, le nombre d'habitants est passé à 645.

- **La commune de Sierck-Les-Bains**

La commune de Sierck-Les-Bains assure uniquement la compétence pour la collecte des eaux usées.

La gestion se fait régie. Le transport et le traitement sont assurés par le syndicat Intercommunal d'assainissement de Sierck-les-Bains –Apach – Rustroff.

La commune comptait 1730 habitants desservis et 736 abonnés en 2017. En 2021, le nombre d'habitants a augmenté pour passer à 1772.

Département de Moselle



PLUI

ÉLABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



ORGANISATION DES DECHETS

I. CARACTERISATION DE LA COMPETENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » SUR LA CCB3F

La CCB3F a été actée par arrêté préfectoral du 16 Septembre 2016 n°2016-DCTAJ/1 050. Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Bouzonvillois (21 communes) et de la Communauté de Communes des Trois Frontières (22 communes) et a pris effet au 1^{er} janvier 2017. La CCB3F est composée de 42 communes (résultant de la fusion des communes de Manderen et Ritzing au 1^{er} janvier 2019). Le 1^{er} janvier 2022, les communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz quittent le périmètre de la communauté de communes Bouzonvillois - Trois Frontières, au profit de la communauté de communes de Cattenom et Environs. La CCB3F se compose depuis cette date de 40 communes.

La CCB3F est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour les professionnels et particuliers. Elle favorise le tri sélectif et gère 3 déchetteries sur son territoire (Bouzonville, Halstroff et Rettel).

II. ACTEURS PUBLICS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCB3F

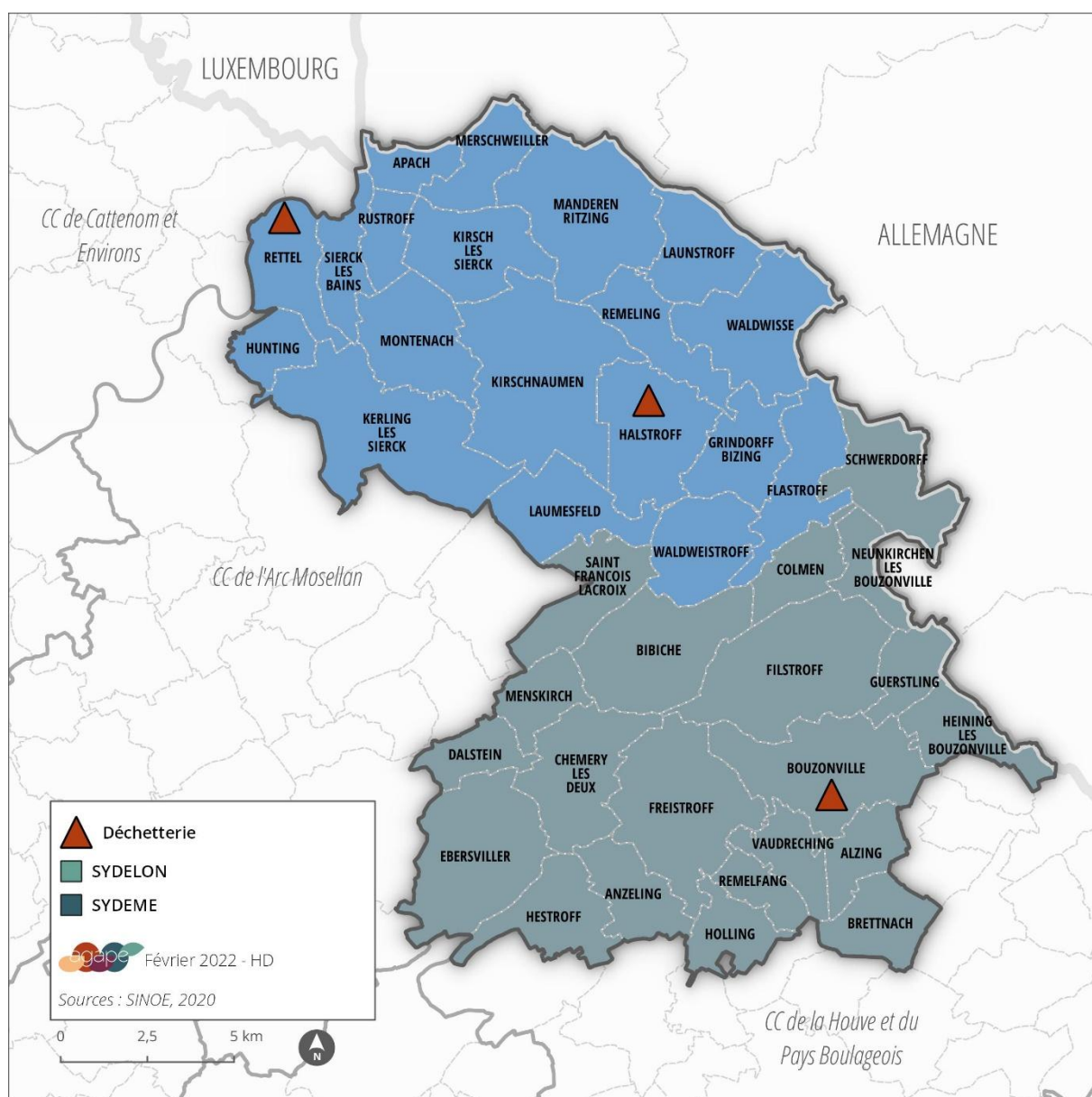
La CCB3F est l'autorité organisatrice pour la gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Elle est membre

- du Sydeme (syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle Est qui regroupe au 1^{er} janvier 2024, 10 collectivités réparties sur 298 communes dont l'ex CCB – 13 530 habitants) ; il assure le transport de déchets du territoire du Sydeme entre les sites de traitement et de valorisation, le traitement et la valorisation des déchets ménagers du territoire (prise en charge des déchets un fois arrivés sur les sites du Sydeme).
- du Sydelon (Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord pour les communes de l'ex CC3F). Il a pour compétence le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire. Il regroupe 4 intercommunalités (CA Portes de France Thionville, CA du Val de Fensch, CC de Cattenom et Environs et la CCB3F qui se substitue à l'ancienne CC des Trois Frontières)

III. PRIORITE A LA PREVENTION DES DECHETS

La directive cadre de l'Union Européenne 2008/98/CE a défini la hiérarchisation des modes de gestion des déchets suivante, qui donne la priorité à la prévention et à la réduction des déchets :

1. Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets : la prévention porte sur les étapes amont du cycle de vie du produit (fabrication, transport, distribution, achat, réemploi) avant la prise en charge du déchet par la collectivité (ou un opérateur privé) ;



2. La réutilisation : la préparation (nettoyage, réparation, etc...) en vue de la réutilisation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets ;
3. Le recyclage (qui permet de transformer un déchet en matière première pour fabriquer un nouvel objet) et la valorisation organique (compostage/méthanisation) avec un retour au sol de la matière organique pour les enrichir et réduire la dépendance aux engrais de synthèse ;
4. Les autres formes de valorisation, notamment la valorisation énergétique, qui permet d'exploiter le gisement d'énergie que contiennent les déchets, afin de produire de la chaleur et/ou de l'électricité ;
5. La simple élimination du déchet, avec son dépôt dans une installation de stockage de déchets non dangereux ou dangereux.

Cette hiérarchisation a été renforcée par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui fixe un objectif de réduction de 15% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant à l'horizon 2030 par rapport à 2010. Ceci passe notamment par la lutte contre le gaspillage alimentaire, les achats « éco responsables » (acheter des produits en vrac au lieu de produits sur emballés, acheter des recharges, etc.), le don d'objets ou de textiles à des associations, en ressourceries ou dans les zones de réemploi des déchèteries, le compostage individuel ou partagé, le broyage ou mulching des déchets verts selon leur taille, leur paillage ...

Ces objectifs nationaux sont déclinés dans le PCAET de la CCB3F qui couvre la période 2024-2030. Il regroupe 5 actions relatives aux déchets :

- Diminuer le gaspillage alimentaire ;
- Valoriser l'ensemble des biodéchets
- Lancer une campagne de distribution de lambris composteurs
- Sensibiliser les élus aux causes environnementales et à la gestion des déchets
- Diminuer les tonnages liés aux déchets verts

Par ailleurs la CCB3F va lancer un Plan Local de Gestion des Déchets Ménagers

IV. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1 La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le ramassage de tri sélectif et des ordures ménagères s'effectue sur l'ensemble du territoire du lundi au vendredi.

Au nord, le SYDELON (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Lorraine Nord) assure le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. La collecte est divisée entre les ordures ménagères (sacs noirs) qui est hebdomadaire avec l'application d'une redevance incitative au poids et à la levée, le tri sélectif quant à lui est collecté dans les sacs transparents toutes les deux semaines, sauf dans l'hypercentre de Sierck-les-Bains.

Jours de la semaine	Sydelon	Sydeme
Lundi	Hunting, Manderen-Ritzing et annexe, Rettel, Ferme du Koenigsberg	Bouzonville (secteur 1) Filstroff
Mardi	Apach et ses annexes, Kirsch-les-Sierck, Launstroff et ses annexes, Merschweiler et ses annexes, IME de Rettel	Alzing, Brettnach, Freistroff, Heining les Bouzonville, Rémelfang
Mercredi	Flastroff et ses annexes, Grindorff-Bizing, Halstroff, Rémeling, Waldwisse et ses annexes	Bouzonville (secteur 2) Guerstling
Jeudi	Kerling-les-Sierck et ses annexes, Kirschnaumen et ses annexes, Laumesfeld et ses annexes, Montenach et ses annexes, Waldweistroff	Colmen et annexe, Herstroff, Neunkirchen-les-Bouzonville, Saint-François Lacroix, Schwerdorff
Vendredi	Rustroff, Sierck-les-Bains, Camping de Sierck-les-Bains, DIC de Rettel et Sierck-les-Bains, IME de Sierck-les-Bains	Anzeling, Bibiche,, Chémery-les-Deux, Dalstein, Holling, Menskirsch, Vaudreching

Au sud, le SYDEME (Syndicat des Déchets Ménagers de Moselle-Est) collecte de manière différente. Une redevance classique réévaluée en avril 2022 est appliquée. Le dispositif en place sur le territoire du Sydeme est le tri multiflux. Il consiste, pour le ménage, à trier 3 fractions de déchets dans des sacs de couleur : Le sac transparent pour les recyclables hors verre, le vert pour les biodéchets et le bleu pour les résiduels secs hors verre. Une fois remplis, les sacs multiflux sont déposés ensemble dans le bac de collecte du ménage. L'une des compétences optionnelles du Sydeme est la collecte des biodéchets des professionnels.

Le Sydeme peut réaliser cette collecte comme d'autres prestataires externes. A ce titre, les professionnels bénéficiant de ce service disposent d'un bac de collecte dédié (120, 240 ou 770 litres) et uniquement destiné à recevoir les biodéchets (déchets de la restauration, fleuristes, cantines des établissements scolaires, papiers déchiquetés et broyés des administrations, banques, assurances...) Ces biodéchets sont déposés en vrac dans le bac, dont l'intérieur est recouvert d'une housse biodégradable. Les points de collecte de la grande distribution ont 2 collectes séparées : une dédiée aux biodéchets en vrac et une collecte spécifique aux biodéchets emballés.

2 Tri sélectif

Des bornes bleues sont implantées dans chaque commune du territoire. Elles permettent de collecter :

- des journaux, revues,
- magazines et prospectus (sans film plastique)
- Catalogues et annuaires
- Courriers, enveloppes et impressions
- Cahiers, bloc-notes, livres et tous les autres papiers
- Petits emballages cartonnés

Des sacs transparents permettent de collecter les bouteilles et flacons plastiques, les emballages en acier et en aluminium ainsi que les briques alimentaires.

Des conteneurs à verre et à textile sont également localisés dans les communes du Sydeme et du Sydelon.

3 La collecte des déchets encombrants

Pour ses habitants, la municipalité de Bouzonville met en place un nouveau service de collecte des encombrants pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre en déchèterie. Cela concerne les personnes âgées, les personnes fragiles ou celles n'ayant pas de véhicule.

Chaque premier mercredi du mois, les services municipaux proposent d'enlever les encombrants directement sur le trottoir devant chez soi. Une demande préalable en mairie sera nécessaire pour bénéficier du service (03 87 78 44 44). Un justificatif sera nécessaire afin de valider l'enlèvement.

Pour plus de renseignements : <https://www.bouzonville.fr/collecte-des-encombrants/>

V. ORGANISATION DU TRANSPORT ET DU TRAITEMENT

Le Sydelon ne dispose d'aucune unité de traitement des déchets sur son territoire. Il fait appel à des prestataires privés pour organiser le transport et le traitement des déchets. Pour cela il externalise toutes les prestations par le biais de marchés publics.

Les nouveaux prestataires retenus à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce pour une durée de 3 ans avec deux reconductions possibles d'un an chacune soit au total 5 ans sont :

- La société SUEZ RV Nord Est pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets tout venant sur le territoire du Sydelon
- La société SUEZ RV Nord Est pour le transfert et transport des déchets ménagers et recyclables collectés sur le territoire du Sydelon
- La société PAPREC Réseau pour le tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines en extension des consignes de tri des plastiques
- La société Mineris SAS pour les prestations de vidage des points d'apports volontaires en verre et le transport vers un verrier agréé ;
- La société CITRAVAL SAS pour les prestataires de mises à disposition et de transport des bennes et déchetteries

Le Sydeme assure le traitement des déchets ménagers. Il dispose d'une unité de stockage OMR à Téting-sur-Nied.

VI. LES UNITES DE TRAITEMENT DES DECHETS

1 Les unités de traitement des ordures ménagères

La majorité des ordures ménagères et assimilées du Sydelon est enfouie dans les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de SUEZ à Montois-la-Montagne

- 50% sont traités aux ISDND de SUEZ, à Montois-la-Montagne
- 24,5% sont traités aux ISDND de SUEZ, à Téting-sur-Nied
- 19 % sont incinérés à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) d'Hagani, à Metz
- 6,5% sont valorisés à l'unité de Tri Mécano Biologique (TMB) de MAXIVAL, à Villers-la-Montagne

L'unité de stockage OMR de Téting-sur-Nied accueille les ordures ménagères du SIDEME

2 Le traitement des recyclables secs

Sur le territoire du Sydelon, les matières recyclables issues des collectes sélectives en bennes, sacs ou containers sont triées sur le site PAPREC à Dieulouard. Ils sont séparés en différentes catégories : les bouteilles et flacons plastiques, les cartons, les emballages en acier et en aluminium, les briques alimentaires, les papiers, journaux, revues, magazines.

Les emballages ménagers en verre sont collectés et recyclés par la société MINERIS à Saint-Menge dans les Vosges.

Sur le territoire du Sydeme, le transfert du multiflux provenant de la CCB3F se fait vers le centre de transfert multiflux de Creutzwald puis vers Sainte-Fontaine pour la valorisation de matière recyclable.

3 Le traitement des biodéchets

Seul le Bouzonvillois assure la collecte et le traitement des biodéchets. Le SYDEME a investi dans une unité de méthanisation de biodéchets (Méthavalor) à Morsbach permettant une valorisation des biodéchets et ce avant l'obligation légale du 1er janvier 2023

4 Les autres déchets

Les autres déchets (verre, journaux, magazines) sont collectés dans des bornes d'apports volontaires sur l'ensemble du territoire depuis le premier semestre 2022.

5 Les déchetteries

Les habitants de la CCB3F peuvent déposer leurs déchets dans les 3 déchèteries du territoire

- Bouzonville ;
- Halstroff ;
- Rettel.

Le SYDELON gère les déchetteries de Halstroff et de Rettel. La CCB3F a délégué la compétence du traitement de la déchetterie de Bouzonville au SYDEME.

Un règlement intérieur commun aux trois déchetteries est accessible sur le site suivant : <https://www.ccb3f.fr/services-aux-habitants/d%C3%A9chets-m%C3%A9nagers/dechetteries.html>

Afin de réaliser les travaux de rénovation la déchetterie de Bouzonville sera officiellement fermée à partir du 1er janvier 2024 et ce pour une durée de 10 mois (sous réserve de l'achèvement des travaux). En attendant les habitants pourront également déposer leurs déchets dans les déchetteries d'Aboncourt et de Dalem.

VII. BILAN ET PROSPECTIVE

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des usagers au 31 décembre 2023. Ainsi, la CCB3F propose la vente de composteurs en bois

Un centre de transfert ordures ménagères unique pour le territoire du SYDELON, d'une capacité de 50 000 tonnes est prévu. La signature du compromis de vente du terrain est prévue le 7 juillet 2023 sur la ZAC Europort à Bouzonville et le lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre en septembre 2023.

Le SYDELON prévoit également la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une usine de méthanisation et la création d'une recyclerie à Fameck.

Afin de réaliser les travaux de rénovation la déchetterie de Bouzonville sera officiellement fermée à partir du 1er janvier 2024 et ce pour une durée de 10 mois (sous réserve de l'achèvement des travaux). En attendant les habitants pourront également déposer leurs déchets dans les déchetteries d'Aboncourt et de Dalem.

Enfin, le développement de secteurs d'habitation sur le territoire de la CCB3F nécessitera l'adaptation des circuits de collecte.